



# Procédures d'urgence (Cas majeur)

Mai 2010

# Procédure à suivre lors d'un sauvetage d'un cas majeur

Une situation majeure est une situation qui requiert l'évacuation du bassin d'entraînement et l'assistance de tous les entraîneurs.

Voici quelques exemples :

- Blessure à la colonne
- AVC
- Épilepsie
- Crise cardiaque
- Hémorragie
- Etc.

- 1- Un entraîneur reconnaît une situation d'urgence.
- 2- Celui-ci siffle 3 coups pour une situation majeure.
- 3- Il pointe d'une main l'entraîneur le plus près de la situation et de l'autre, l'endroit du sauvetage, ou effectuera lui-même le sauvetage.
- 4- Les autres entraîneurs doivent faire évacuer le plan d'eau le plus rapidement possible et le plus calmement possible.
- 5- Après l'évacuation, les entraîneurs doivent désigner un ou des citoyens responsables et demander leur aide pour contrôler les participants. Ensuite, ils doivent converger vers la situation, plus précisément vers le responsable.
- 6- L'intervenant #1 est celui le plus près de la situation. Il doit vérifier l'environnement et éliminer toute source de danger avant de faire le sauvetage.
- 7- L'intervenant #1 effectue le sauvetage le plus efficacement possible (arrêt du moteur, position sécuritaire, etc.)
- 8- L'intervenant #2 est celui le plus près de l'intervenant #1. Il doit rester près de l'intervenant #1 et signaler la situation rapidement au responsable. Le responsable doit apporter la trousse de premiers soins, l'oxygène, le défibrillateur et la planche dorsale à l'intervenant #1.

- 9- L'intervenant #1 et l'intervenant #2 effectuent la sortie de la victime à deux. S'ils ne peuvent faire une sortie sécuritaire, ils doivent demander l'assistance des autres entraîneurs, membres du personnel ou encore l'aide de citoyens plus âgés et leur expliquer en détail leur rôle pour la situation.
- 10- Pendant la sortie de la victime, le responsable désigne un intervenant #3 qui aura effectué l'évacuation du plan d'eau et lui donnera les informations nécessaires pour l'appel des SMU. L'intervenant #3 retournera immédiatement donner le temps approximatif d'arrivées de l'ambulance au responsable et attendre les nouvelles indications.
- 11- L'intervenant #1 évalue l'état de conscience et prend les signes vitaux de la victime. Le responsable désigne l'intervenant #3 pour aller indiquer l'accès au SMU.
- 12- L'intervenant #1 avec l'aide de l'intervenant #2 effectue les traitements spécifiques pour la situation.
- 13- Le responsable est le seul à informer le 911 de tout changement d'état de la victime.
- 14- Le responsable doit aviser les parents de l'enfant et garder les témoins de la situation à proximité. Si l'enfant est âgé de moins de 14 ans, il faut un entraîneur qui l'accompagne dans l'ambulance jusqu'à l'arrivée d'un parent à l'hôpital.
- 15- Les employés non impliqués dans l'intervention doivent gérer la foule dès que leur aide n'est plus nécessaire pour la situation. La foule ne doit pas entraver le travail des intervenants ou l'arrivée des SMU. Et ce, jusqu'à la fin de l'intervention.
- 16- Le responsable devra appeler immédiatement l'employeur pour lui faire part de la situation.
- 17- Le responsable doit faire le tour de son personnel et juger s'ils peuvent reprendre les activités ou évacuer les installations.
- 18- Le responsable doit remplir le rapport d'accident et faire signer tous les intervenants impliqués.